

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****COMMISSION PERMANENTE**

Séance du lundi 31 mai 2021

DÉLIBÉRATION N° **CP-2021/05/31-5/15****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210531-lmc100000022097-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 03/06/2021

Réception Préfet : 03/06/2021

Publication RAAD : 03/06/2021

**OBJET :** Soutien au sport de haut niveau : Bourses individuelles (3ème attribution 2021), défis sportifs et athlètes potentiels.

Dans le cadre de sa politique en faveur du sport de haut niveau, le Département soutient notamment les athlètes inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, au titre des "bourses individuelles", et les athlètes se qualifiant pour des défis sportifs.

Il est proposé d'attribuer, d'une part, des aides pour un montant total de 13 250 € en faveur de 10 sportifs seine-et-marnais inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau 2021 (3ème attribution), et d'autre part, d'octroyer un soutien pour un montant forfaitaire de 300 € au profit d'une athlète qualifiée pour le championnat d'Europe de golf 2021 des sourds et des malentendants.

Par ailleurs, le Département soutient les comités sportifs départementaux proposant un suivi des athlètes "potentiels".

A cet effet, il est proposé d'attribuer des aides pour un montant total de 76 000 € en faveur de 17 comités assurant la gestion et le suivi de ces athlètes "potentiels".

**LA COMMISSION PERMANENTE,**

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 3,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 en date du 29 juin 2012, relative à l'adoption du Règlement budgétaire et financier, modifié par délibération du Conseil général n° 7/01 du 26 avril 2013,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/11 en date du 15 juin 2018, relative à l'adoption du dispositif de soutien en faveur du haut niveau sportif seine-et-marnais,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, relative à l'approbation du Budget départemental pour l'exercice 2021,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

Article 1 : d'attribuer des bourses individuelles (3<sup>ème</sup> attribution), pour un montant total de **13 250 €**, en faveur de 10 athlètes seine-et-marnais classés sur les listes ministérielles de haut niveau 2021, selon le détail présenté ci-dessous :

- une bourse individuelle d'un montant de **2 000 €** au profit de l'athlète Donatien SCHAULY, licencié au sein de l'association « École militaire d'équitation » à Fontainebleau et inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Sénior », discipline équitation (saut d'obstacles),
- une bourse individuelle d'un montant de **1 500 €** au profit de l'athlète Margaux BOST, licenciée au sein de l'association « Club hippique du haras des Brulys de Barbizon » et inscrite sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Relève », discipline équitation (saut d'obstacles),
- une bourse individuelle d'un montant de **1 500 €** au profit de l'athlète Camille JUDET CHERET, licenciée au sein de l'association « Pamfou dressage » et inscrite sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Relève », discipline équitation (dressage),
- une bourse individuelle d'un montant de **1 500 €** au profit de l'athlète Philippe ROZIER, licencié au sein de l'association « Haras des grands champs de Bois-le-Roi » et inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Relève », discipline équitation (saut d'obstacles),
- une bourse individuelle d'un montant de **1 500 €** au profit de l'athlète Estelle GALANT-MARSA, licenciée au sein de l'association « USJ Mitry-Mory volley-ball » et inscrite sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Relève », discipline para-volley (volley assis),
- une bourse individuelle d'un montant de **1 250 €** au profit de l'athlète Azeddine HABZ, licencié au sein de l'association « Val d'Europe athlétisme » et inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Collectifs nationaux », discipline athlétisme,
- une bourse individuelle d'un montant de **1 000 €** au profit de l'athlète Camille CONDÉ FERREIRA, licenciée au sein de l'association « Écuries Condé Ferreira de Jouarre » et inscrite sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Espoir », discipline équitation (saut d'obstacles),
- une bourse individuelle d'un montant de **1 000 €** au profit de l'athlète Chloé GUALTIERI, licenciée au sein de l'association « Écuries MC Sporteam de Conches-sur-Gondoire » et inscrite sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Espoir », discipline équitation (saut d'obstacles),
- une bourse individuelle d'un montant de **1 000 €** au profit de l'athlète Lisa GUALTIERI, licenciée au sein de l'association « Écuries MC Sporteam de Conches-sur-Gondoire » et inscrite sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Espoir », discipline équitation (saut d'obstacles),
- une bourse individuelle d'un montant de **1 000 €** au profit de l'athlète Alphonse ROBIN, licencié au sein de l'association « Coulommiers Brie athlétisme » et inscrit sur les listes ministérielles de haut niveau catégorie « Espoir », discipline athlétisme.

Article 2 : d'attribuer, au titre des défis sportifs avenir jeunes, une aide forfaitaire d'un montant de **300 €** au profit de l'athlète Margaux BRÉJO, licenciée au sein de l'association « Golf de Fontainebleau », pour sa qualification au championnat d'Europe de golf 2021 des sourds et des malentendants.

Article 3 : d'attribuer, au titre des contrats d'objectifs de haut niveau, des aides financières pour un montant total de **76 000 €**, en faveur de 17 comités sportifs départementaux assurant la gestion et le suivi des athlètes « potentiels », selon le détail présenté en annexe n° 2 de la présente délibération.

Article 4 : d'approuver les projets de contrats, présentés en annexes n° 1 et 3 de la présente délibération, à conclure entre le Département et les bénéficiaires mentionnés aux articles 1 et 3.

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ces contrats au nom du Département.

Article 6 : que les crédits nécessaires au financement de ces subventions seront prélevés dans la limite de ceux ouverts chaque année au budget départemental, au titre de l'action « Soutien au sport de haut niveau », opération « Contrats d'objectifs de haut niveau » du domaine « Activités sportives ».

### **Adopté à l'unanimité**

Ont voté POUR (42) :

M. Pierre BACQUÉ qui a donné pouvoir à Mme Béatrice RUCHETON  
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à M. Smaïl DJEBARA  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE  
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Andrée ZAÏDI  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (4) :

M. Arnaud de BELENET  
M. Bernard CORNEILLE  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Franck VERNIN



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne